

FICHE D'INFORMATION LEGALE CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client au début de la relation

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc avoir connaissance des éléments suivants :

L'ENTREPRISE : **AMC CAPITAL INVEST** (marque commerciale : AMC INVEST[®])

SIREN : 529 963 514, registre du commerce de Paris. Code NAF : 6619B

Siège social : 22 Passage du Génie 75012 Paris

Téléphones : 06 61 947 938 et 01 84 17 42 40

Email : cranc@amcinvest.fr site internet : www.amcinvest.fr

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE :

Votre conseillé est enregistré pour les transactions immobilières : carte T n°13966

Votre conseiller est inscrit à l'ANACOFI-CIF : n° E002380

Votre conseiller est enregistré auprès de l'ORIAS : n° 11 060 065, et dispose des agréments suivants que vous pouvez consulter sur le site de l'ORIAS : www.orias.fr

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CHRISTIAN RANC)

Conseiller en investissement financier (CIF)

INSCRIT

Date d'inscription

28-02-2011

Encaissement de fonds



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE AGRÉE PAR L'AMF

N° Siren

Dénomination

497943639

ANACOFI-CIF

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT (CHRISTIAN RANC)

Cet intermédiaire exerce cette activité d'intermédiation à titre accessoire

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

INSCRIT

Date d'inscription

08-03-2013

Encaissement de fonds



INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE (CHRISTIAN RANC)

Cet intermédiaire exerce cette activité d'intermédiation à titre accessoire

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

INSCRIT

Date d'inscription

04-03-2011

Encaissement de fonds



Assurance responsabilité civile :

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une garantie financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : Chartis, Tour Chartis, Paris La Défense 2 Cedex

Numéro de police d'assurance: RCP 2.401.200/RD00038909S

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, disponible au siège de l'association ou sur le site www.anacofi.asso.fr

Mode de facturation et rémunération du professionnel :

Le client est informé que, pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par les frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit et des frais prélevés par la banque dépositaire du client, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion, égale au maximum à la totalité de ceux-ci.

Les principaux partenaires sont : Génération Vie, Axa Thema, Oddo, Idinvest

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation, par le conseiller, de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Traitement des réclamations :

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Christian Ranc, 22 passage du Génie, 75012 Paris

Par téléphone : 06 61 947 938 ou fax 09 72 23 26 73

Par email : cranc@amcinvest.fr

Le cas échéant les médiateurs suivants peuvent être contactés :

- Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris
- Médiateur de l'AMF, Autorités des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75 082 Paris Cedex 02

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées

Remis à, le..... par Christian RANC,

A Monsieur / Madame / Mademoiselle :

Nom, prénom, et signature: